

# Les jours de collecte

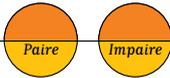
- Emballages en plastique
- Emballages métalliques
- Briques
- Cartons
- Journaux/magazines



Collecte du contenu jaune  
COCHEZ LE JOUR



COCHEZ LA SEMAINE



- Ordures ménagères

Collecte de la poubelle habituelle  
COCHEZ LE JOUR



- Déchets verts

Collecte en zone urbaine  
COCHEZ LE JOUR



Présentés en fagots ou contenants rigides (sacs interdits)

★ EURO RSCG C&O / Eco-Emballages - 2016 - Crédits photo : Bernard Martinez, Bertrand Huet - Imprimé sur papier recyclé

# Guide de la Prévention et du tri des déchets



## ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS



ECO EMBALLAGES



SIRTOMAD  
Syndicat mixte pour le traitement des déchets ménagers



# La PRÉVENTION naît avant le tri des déchets



Vous pouvez trouver la borne textiles la plus proche de chez vous sur le lien : <http://www.lafibredutri.fr>

**Objectif sur le compostage**  
20 000 habitants qui compostent dans leur jardin en 2016

Vous habitez dans un immeuble, vous pouvez aussi composter grâce aux composteurs partagés.



**Objectif de réduction des déchets papier :**  
20% des foyers équipés du stop pub.

Vous pouvez obtenir un autocollant stop-pub à l'accueil de votre Mairie.



**Objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire :**  
-10 Kg par an et par habitant d'ici 2016

Pensez à faire la différence entre la DLUO et la DLC\*

**Objectif de recyclage et valorisation des textiles :**  
5 kg de textiles collectés et valorisés par an et par habitant pour 2016

**\*La date Limite d'Utilisation Optimale DLUO** = à consommer de préférence avant le...  
(ex : la consommation de chocolat ou biscuit après cette date ne présente pas de danger).

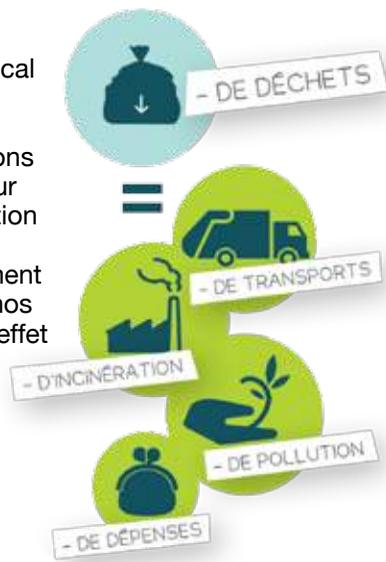
**La date Limite de Consommation DLC** = à consommer jusqu'au...  
(ex : la consommation de viande, poisson ou lait, après cette date, peut présenter un risque pour la santé).



Entre 2009 et 2014, nous avons atteint -6% de déchets par an et par habitant.

Poursuivons nos efforts !

Le programme local de prévention lancé en 2010, participe à l'ensemble des actions mises en oeuvre pour limiter notre production de déchets et ainsi respecter l'engagement national de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2020.



Le saviez-vous ?

430 kg

de déchets étaient produits par personne et par an sur notre territoire en 2009 (40 kg de plus que la moyenne nationale)

-30 kg

de déchets par habitant et par an

L'objectif à atteindre sur notre territoire

# Vos équipements

## À chaque couleur ses emballages

### Emballages en plastique, en métal ou en carton Tous les papiers

● Les bacs et sacs sont destinés à recueillir les emballages recyclables ainsi que tous les papiers.



En vrac dans le bac jaune

● Vos bacs et sacs doivent être sortis avant 5h ou la veille après 18h.

#### Informations

● Vous avez un problème avec votre équipement de collecte ?  
contactez la maison de l'intercommunalité :

**05 63 95 56 00**

● Une question sur le tri ?  
contactez l'animateur de tri :

**06 07 29 68 99**



### Emballages en verre

● Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre quartier.

### Ordures ménagères

● Vos ordures ménagères et emballages souillés ou non recyclables doivent être jetés dans votre poubelle habituelle en sacs fermés.

● Les bacs sont la propriété de la communauté de communes, sous votre responsabilité.

▲ Un doute ? Jetez l'emballage avec les ordures ménagères.



Pas de vrac dans les bacs marron



# Tous les emballages en plastique se trient



Bouteilles d'eau, de jus de fruit, de soda, de lait, de soupe, d'huile, de ketchup



Flacons de produits ménagers



Flacons de produits d'hygiène



Films et sacs en plastique

Pots, barquettes et boîtes



Cubiteiners



**Non recyclé** > À jeter dans votre poubelle habituelle

Les objets en plastique se jettent dans votre poubelle ordinaire



Emballages plastiques

Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Le saviez-vous ? 26 000 bouteilles en plastique triées = 1 950 pulls en fourrure polaire en recyclé = 8 m<sup>3</sup> d'eau économisés

# Les cartons, papiers, boîtes métalliques, aérosols et briques alimentaires bien vidées de leur contenu, se trient



Boîtes et suremballages en carton



Briques alimentaires

Bidons de sirop, aérosols, boîtes de boisson et de conserve, barquettes en aluminium



Tous les papiers se recycle



**Non recyclé** > À jeter dans votre poubelle habituelle



8 papiers sales ou gras    Couches    essuie tout    petits bouts de papier    Emballages sales non vidés    Casseroles



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

ou Déchetterie

Boîtes métalliques, cartons Journaux

Le saviez-vous ? 66 667 canettes en aluminium triées = 265 cadres de vélos = 9 m<sup>3</sup> d'eau économisés

# Les emballages en verre, bien vidés, se trient



Bouteilles



Pots et bocaux



Flacons de parfum



**Non recyclé** > À jeter dans votre poubelle habituelle



Ampoules à économies d'énergies



Vaisselle, faïence, porcelaine



Pots de fleurs



Déchetterie

Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères



# Pour vos autres déchets : la déchèterie

Deux déchèteries à votre disposition :

## St Béart à Castelsarrasin :

du **lundi au samedi** de 9h à 18h  
fermée les dimanches et jours fériés.  
Tél. : 05 63 32 44 07

## St Pierre à Moissac :

le **lundi** de 14h à 17h  
du **mardi au samedi** de 9h à 17h  
fermée les lundis matins, les dimanches et jours fériés.  
Tél. : 05 63 05 02 61

Le principe est simple : effectuer soi-même le tri des déchets et les déposer dans des conteneurs ou des bennes spécifiques :

- Les déchets apportés et triés en déchetterie sont orientés vers des destinations adaptées à leur nature et conformément aux réglementations en vigueur.
- Les objets réparables ou réutilisables sont soit remis en état soit démantelés dans le respect de l'environnement.

## Un accès libre, mais...

L'accès, gratuit pour les particuliers, est réservé aux habitants de la Communauté de Communes Terres de Confluences.

Lors de votre première visite, un autocollant sera collé sur le pare brise sur présentation d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone, ...) et de la carte grise du véhicule.

## Pour les professionnels :

Les déchets végétaux ne sont pas acceptés.  
Certains déchets sont repris gratuitement.  
Le dépôt des autres déchets est payant.  
(bois, gravats, encombrants, déchets dangereux, ...).  
Accès sur inscription dans les déchèteries.

## Les déchets acceptés

### Les déchets ménagers occasionnels



Déchets végétaux



DEEE : Appareils électriques et électroniques (électroménager, ordinateur, ...)



Huiles de friture



Encombrants



Bois



Piles



Métaux



Textiles, linges



Batteries



Gravats, déblais



Réutilisation ré emploi



Huiles de vidange



Extincteurs



Ameublement



Bois traité



DASRI



DDS



Lampes



Cartouches encre

Autres : Bouchons Radiographies

Déchets dangereux\*

### Les déchets d'emballage



Cartons pliés



Papiers journaux



Emballages en verre

\*Ce sont des déchets dangereux pour notre santé et notre environnement :

Produits de bricolage (peintures, solvants, colles ...), produits de jardinage, tubes néons, ampoules basse-consommation, cartouches d'encre, produits de développements photographiques.

## Les déchets refusés

- ordures ménagères
- pneus
- éléments entiers de voiture ou de camion
- déchets amiantés
- cadavres d'animaux
- produits explosifs, radioactifs
- médicaments périmés et leurs emballages (à ramener chez votre pharmacien)



# Le saviez-vous ?

## ■ L'enlèvement des encombrants est gratuit :

La collecte se réalise à domicile sur rendez-vous, en partenariat avec Emmaus qui collecte les objets réutilisables et les encombrants en fin de vie.

**Tél. : 05 63 31 51 45**

## ■ Ne mettez pas vos déchets recyclables dans des sacs noirs ou opaques

Ils ne seraient pas recyclés car le centre de tri n'a pas le temps de les ouvrir pour vérifier leur contenu.



## ■ Que faire des cartons volumineux ?

Les cartons volumineux (type emballage de meuble) doivent être apportés à la déchetterie et jetés à plat.

Ils ne doivent pas être placés dans les bacs de tri.

## ■ Faut-il laver les emballages à recycler ?

**Non !** Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.



# ENSEMBLE RÉDUISONS NOS DÉCHETS

## ■ Que se passe-t-il si je me trompe de déchets dans le bac jaune ?

C'est tout le contenu du bac qui est pollué par les déchets non recyclables (ordures ménagères, bois, vêtements, objets divers en plastique ou en métal, ...). Le collecteur est alors autorisé à refuser le contenu du bac.



## ■ Que faire de vos déchets verts ?

### • Composteurs\*

La communauté de communes propose des composteurs individuels à prix réduit pour valoriser vos déchets de cuisine et de jardin.

**Réservation :** 05-63-95-56-00

\*disponibles à partir de juillet 2016

• **Collecte en porte à porte** pour les secteurs urbains de Castelsarrasin et Moissac les lundis ou mardis (sauf les semaines comportant un jour férié y compris si celui-ci n'est pas un lundi ou mardi). Contenants réutilisables de maximum 250 L ou fagots attachés avec un lien naturel (rafia, ficelle).

### • Apport en déchèteries



## ■ Que signifie le point vert Eco-Emballages ?



Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation et donc au recyclage des emballages ménagers. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable.

## N'hésitez pas à nous contacter

> pour tout renseignement sur le tri

animateurs collecte sélective **06 07 29 68 99**

> pour tous renseignements sur la collecte

ou les déchèteries :

**05 63 95 56 00**